BULLETIN COMMUNAL

La Motte Chalancon

Décembre 2019



Mairie de La Motte Chalancon (Drôme)

Tél: 04.75.27.20.41 Fax: 04.75.27.20.38



Sommaire

Page 3: Le mot du Maire

Page 4 à 14 : Comptes rendus du Conseil Municipal

Page 15: Infos travaux

Page 16: - Acteur Economique

- Etat civil

Page 17: Informations à la population

Page 18 à 26 : Le mot des Associations

Page 27 à 30 : Infos

Page 31 : Rétrospectives en quelques images

Page 32: Infos pratiques

Le Mot du Maire



Chères Mottoises, Chers Mottois,

Le mandat que vous m'avez confié, il y a 6 ans, touche à son terme. Laissez-moi vous remercier de cette marque de sympathie et de confiance, à laquelle je reste très sensible, et dire ma gratitude à tous ceux et celles qui, à mes côtés, ont partagé de lourdes responsabilités durant cette période.

Un grand merci aux conseillers municipaux et à l'ensemble du personnel qui m'ont accompagné depuis ces 6 années riches en activités dans l'intérêt de notre si belle commune.

A l'heure de dresser un bilan, je pense que le travail annoncé a été réalisé et même audelà.

Je ne vais pas m'étaler sur les réalisations, mais je suis convaincu et je pense que vous êtes d'accord avec moi pour dire que les dossiers ont avancé et que nous sommes revenus à un seuil de finances raisonnable.

Je tiens à remercier aussi, toutes les forces économiques, associatives et de sécurité, importantes et nécessaires à notre commune.

Nous poursuivons l'amélioration du quotidien de nos administrés. C'est une mission de chaque jour des élus et des employés communaux. Embellir la ville, la rendre plus attrayante, aider les associations, entretenir le patrimoine, tout en ayant une gestion rigoureuse. C'était notre engagement, et nous l'avons tenu. Mais il reste beaucoup à faire, afin de placer la commune dans les meilleures conditions pour ces prochaines années de grands changements. Pour cela nous devons d'ores et déjà réfléchir, nous organiser. Néanmoins je ne veux pas que La Motte Chalancon devienne qu'un village "d'idéologies". De formidables perspectives s'ouvrent pour notre commune, avec ses richesses diversifiées. Mais en disant cela, pour les personnes qui connaissent La Motte Chalancon depuis fort longtemps, je ne vous apprends rien. Il faudra continuer à le concrétiser. Je veillerai à rassembler l'ensemble de la population sur un projet.

Je terminerai mon propos en vous disant, malgré les difficultés, prenez le temps de vivre, de vous parler, de vous rencontrer et de profiter au maximum de tous les petits bonheurs qui s'offrent à vous, car le bonheur associé à l'imagination et au rêve, vous emmènera partout...

Le conseil municipal et le personnel communal se joint à moi pour vous souhaiter de bonnes fêtes et une merveilleuse année 2020.

Vive La Motte Chalancon!



Comptes-rendus du Conseil Municipal



Séance du 3 septembre 2019

Étaient présents tous les conseillers.

Le Maire ouvre la séance. Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est validé. Catherine BOYER est désignée secrétaire de séance.

Le maire propose de modifier l'ordre du jour en rajoutant 1 délibération. Le conseil accepte à l'unanimité

Accessibilité : choix du bureau d'étude pour l'accompagnement à la mise en œuvre d'un ADAP de patrimoine.

Un devis a été demandé auprès du bureau d'étude NL Prestations pour l'accompagnement à la mise en œuvre de l'ADAP de Patrimoine sur une période de 3 à 4 années. Il s'élève à la somme de 6 908.00 € HT (8 289.60 € TTC).

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité

Les crédits nécessaires sont portés au budget 2019 par l'opération de virements de crédits

Accessibilité: nouvelle présentation d'un ADAP de patrimoine.

Le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la visite de M. Thierry GATTO, représentant DDT, une visite du village et de ses ERP a été mise en œuvre pour vérification de l'avancement de l'ADAP déposé et validé en 2015 pour un montant global de 137 203.00 € pour 5 ERP et 1 IOP. Il se trouve que cette programmation n'était ni ex-

Il se trouve que cette programmation n'était ni exhaustive (oubli de plusieurs bâtiments), ni réaliste (oubli de nombreux travaux) et que de ce fait, l'ADAP de patrimoine n'est plus recevable en Préfecture.

Il a donc été mis en œuvre une nouvelle visite des sites avec le bureau d'études NL Prestations et une nouvelle programmation est proposée à ce jour.

Le nouveau dépôt portera sur 13 ERP/IOP avec la prise en considération des projets et des difficultés de la commune. Le bâtiment la Souste ne sera pas compris dans la programmation, son avenir n'étant pas défini sur les 3 années à venir. L'église fera l'objet de demande de dérogations et deux bâtiments incertains pourraient faire l'objet d'études particulières tels que le centre de loisirs et la salle polyvalente. La nouvelle programmation porte sur un montant global de 126 281.00 € HT.

La DDT pourrait autoriser 3 années complémentaires soit jusqu'en fin 2021 compte tenu du fait que le patrimoine bâti comprend au moins un bâtiment du 1^{er} groupe au regard de la sécurité incendie.

Le Maire propose au Conseil Municipal la nouvelle programmation suivante :

2019/2020: ERP3 école primaire 13 368 € HT, ERP6 école maternelle 268 € HT, ERP 12 IOP toilettes publiques 50 € HT.

2020/2021: ERP1 mairie 6 018 € HT, ERP2 bibliothèque 618 € HT, ERP7 salle Stéphane PERRIN 289 € HT, ERP11 camping et piscine 18 168 € HT.

2021/2022: ERP 8 salle G MOURIER 1 059 € HT, ERP10 agence postale 4 718 € HT, ERP13 IOP cimetière 2 850 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Les crédits nécessaires sont portés au budget 2019 par l'opération de virements de crédits suivante :

Convention de fourrière animale.

Le Maire propose au Conseil Municipal une convention avec la SPA Vauclusienne pour l'hébergement des chiens errants et divagants sur la commune. Les animaux capturés par la commune seront hébergés dans les locaux de la SPA Vauclusienne établis au Refuge des Grands Champs à Piégon (Drôme).

La convention est établie pour une durée annuelle, elle est renouvelable par tacite reconduction chaque année

La cotisation annuelle s'élève 0.60 € par habitant soit 447 habitants (suivant INSEE) X 0.60 € = 268.20 € pour l'année 2019.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, par 4 abstentions (Pascal BOURGINE, Pierre Noël BOIS Pascale BRUGIERE, Gersende LEMOING) et 4 voix pour (Catherine BOYER, Laurent COMBEL, Pierre DALSTEIN et Christian MOLERUS), décide que la commune de la Motte Chalancon adhère à compter du 2ème semestre 2019 à la Société Protectrice des Animaux Vauclusienne, et autorise le Maire à signer la convention. La cotisation 2019 sera calculée au prorata de la date d'adhésion.

Révision de la capacité réglementaire de la Station d'épuration des eaux usées.

Pour permettre de réduire les coûts d'entretien de la station d'épuration tout en se conformant aux obligations légales, il est opportun de demander son déclassement.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Remplacement du photocopieur.

Laurent COMBEL rappelle le contrat de 2016 avec la société Acty Print pour la location du photocopieur Triumph-Adler de la mairie. La société informe que la marque de ce copieur a été rachetée et que le service après-vente est en grande défaillance par rapport aux services définis dans le contrat de maintenance de 2016

La société Acty Print propose un contrat similaire sur un nouveau copieur de marque KONICAMI-NOLTA avec une location trimestrielle de 595 € HT et un contrat d'entretien trimestriel de 535 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et autorise le Maire à signer le contrat.

Création d'un poste d'adjoint technique principal lère classe.

Laurent COMBEL informe le Conseil que Mr Marc CRETON SCHEFTER actuellement sur le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe a été promu au grade d'adjoint technique principal de 1ère classe par liste d'aptitude au 1^{er} janvier 2019.

Suite à ce changement de grade, il propose au Conseil Municipal de supprimer le poste <u>d'adjoint technique</u> principal de 2^{ème} classe par la création d'un poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe au 1^{er} janvier 2019.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Acquisition d'un podium entre les communes de Rémuzat, Sahune et la Motte Chalancon.

Le Maire propose au Conseil Municipal l'acquisition d'un podium modulable entre les communes de Rémuzat, Sahune et la Motte Chalancon.

Le montant de l'investissement s'élève à 9 042.10 € HT soit 10 850.52 € TTC. La commune de Rémuzat propose d'acquérir le podium et payer la totalité de l'investissement. Elle récupèrera la TVA sur son FCTVA. Les communes de Sahune et La Motte Chalancon rembourseront chacune la somme de 3 014.03 € HT à la commune de Rémuzat. Une convention liant les trois communes pour l'acquisition et la gestion de ce matériel sera rédigée.

Après avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte cette proposition, autorise le Maire à signer la convention et décide d'inscrire au budget 2019 les crédits suivants.

Adhésion au contrat de progrès 2020-2022 et adhésion au service mutualisé Eau et Assainissement

Fin 2016, les communes et la communauté des communes ont signé un contrat de progrès avec l'Agence de l'eau et le Département. Ce contrat a permis de mieux appréhender les forces et faiblesses des services communaux et de constater l'intérêt de réfléchir à des solutions mutualisées entre les communes. Suite à ce contrat, les communes et la communauté de communes ont décidé de décider majoritairement de reporter le transfert de compétences pour bénéficier d'un délai supplémentaire permettant de mettre en conformité les services communaux avant le transfert.

Par ailleurs, l'Agence de l'eau propose la signature d'un contrat avec les communes situées en Zone de Revitalisation Rurale pour financer le rattrapage structurel des services d'eau et d'assainissement. Ce contrat de progrès 2020-2022 est proposé à la signature de l'Agence de l'eau, du Département, de la communauté des communes et des communes.

Les engagements sont les suivants :

La CCD s'engage à :

Porter un service mutualisé

Assurer l'animation du contrat et la coordination de la démarche, via la convention de service commun Accompagner les communes pour la mise en œuvre de leurs projets

Organiser et participer au comité des financeurs, assurant le suivi et pilotage du contrat

Animer la commission intercommunale Eau et Assainissement.

Les communes s'engagent à :

Réaliser les opérations indiquées selon l'échéancier prévu à l'article 3.

Respecter les critères d'éligibilité aux aides (prix de l'eau minimum, indice de connaissance patrimoniale, remplissage de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement).

En réponse à la demande de l'Agence, l'EPCI et les communes s'engagent à mettre en œuvre un service mutualisé afin d'accompagner la gestion durable des services publics d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale, premier pas vers un transfert des compétences eau potable et assainissement collectif.

Les communes s'engagement à participer au service mutualisé porté par la communauté des communes, via la signature de la convention de mutualisation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide : SOUSCRIRE au contrat ZRR avec l'Agence de l'eau

VALIDER le rôle de la Communauté des Communes du Diois en tant que structure porteuse du contrat

VALIDER les engagements pris dans le contrat

AUTORISER le Maire à signer le contrat avec l'Agence de l'eau

CHARGER le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de ces décisions

Adhésion au service mutualisé Eau et Assainissement

Afin de suivre le contrat de progrès 2020-2022 et accompagner les communes, un poste mutualisé sera nécessaire.

Pour ce faire, la mise en place d'une convention de création d'un service commun est proposée, établie entre la CCD et les communes concernées, suivant les modalités de répartition définie dans la convention

Après avoir délibéré le conseil municipal accepte à l'unanimité de

SOUSCRIRE à la convention de mutualisation du poste permettant d'animer le contrat et d'accompagner les communes sur des solutions mutualisées

VALIDER le rôle de la Communauté des Communes du Diois en tant que structure porteuse de ce poste.

AUTORISER le Maire à signer la convention de mutualisation

CHARGER le Maire de toutes les formalités nécessaires à l'application de ces décisions

Virements de crédits.

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) expliquant que suite à l'annulation du permis de construire de Monsieur GE-NEVEST la commune a reçu un trop perçu sur la taxe d'aménagement de 623.71 €. Afin de régulariser il convient de reverser cette somme à la DGFIP.

La DRFIP demande également le remboursement à la commune de la taxe d'aménagement de 2 084.53 € versée en 2015 ainsi que la somme 2 083.56 € versée en 2016. En effet, suite à l'an-

nulation du permis de construire de Mr SERRRA-TRICE Bruno les taxes ont été versées à tort.

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Actualisation des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme -approbation du Conseil Municipal.

Laurent COMBÉL donne lecture du courrier de Mr le Président <u>du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme</u> reçu le 16 août 2019, lui notifiant la délibération du Comité Syndical du 17 juin 2019 relative à la révision des statuts du Syndicat.

Cette révision s'appuyant sur la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant sur la nouvelle organisation territoriale de la République dite loi Notre ainsi que sur le schéma Départemental de Coopération Intercommunale instauré par les services de l'Etat, permettra au Syndicat de mieux répondre aux attentes des collectivités drômoises.

Laurent COMBEL présente ensuite les principales actualisations des statuts du SDED :

Conformément à l'article L.5711-17 du Code général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur cette modification. A défaut, sa décision serait réputée favorable.

La décision de modification, si la condition de majorité qualifiée est réunie, sera prise par arrêté préfectoral

Le conseil municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme dont le texte est joint à la présente délibération à l'unanimité

Incorporation des biens sans maître dans le domaine communal – Estimation de la valeur des parcelles.

Le Maire rappelle la délibération du 19 juillet 2017 décidant de l'incorporation des immeubles présumés vacants et sans maître dans le domaine communal. Le Maire informe que l'arrêté incorporant ces biens a été pris le 20 juillet 2018 ainsi que la publicité auprès du service des Hypothèques.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'estimer une valeur pour chaque bien afin qu'il puisse être incorporé dans l'actif de la commune.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, considérant qu'après avis de la SAFER l'hectare est évalué à 500 €, le Conseil Municipal décide des valeurs suivantes :

- Montagne d'Alayant section B parcelle 99 de 75a 80ca est évalué à 379 €,
- Rocher Barlet section B parcelle 451 de 38a 30ca est évalué à 192 €,
- Le Vayeu section D parcelle 184 de 12a 40ca est évalué à 62 €,
- Devant Ville section D parcelle 211 de 8a 60ca est évalué à 43 €,
- Devant Ville section D parcelle 240 de 9a 20ca est évalué à 46€

- Devant Ville section D parcelle 274 de 10a 20ca est évalué à 51 €,
- Devant Ville section D parcelle 291 de 5a 30ca est évalué à 26 €,
- Devant Ville section D parcelle 321 de 8a 77ca est évalué à 44 €,
- Fantori section D parcelle 390 de 7a 20ca est évalué 36 €,
- Barthelas et Les Eguilles section D parcelle 488 de 14a 60ca est évalué à 73 €,
- Barthelas et Les Eguilles section D parcelle 523 de 10a 90ca est évalué à 55 €,
- Barthelas et Les Eguilles section D parcelle 525 de 10a 30ca est évalué à 52 €,
- Longe Serre section E parcelle 502 de 2h 68a 00ca est évalué à 1 340 €.

Etude DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) associée au SDAEP.

Le Maire informe que la réglementation en matière d'incendie a évolué en 2017. Afin d'accompagner les communes dans leur mise en conformité, le Département finance les études DECI à hauteur de 80 % lorsque ces dernières sont associées à un schéma directeur adduction eau potable (SDAEP). Considérant que la commune rentre dans ce cas de figure, le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en conformité les poteaux incendie. Le montant des travaux HT sont estimés à 7 000 € financés à 80 % par le Département.

Après exposé du Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer cette étude DECI pour un montant de 7 000 € HT (8 400 € TTC) et demande au Département un complément de financement DECI.

Participation annuelle au fonctionnement du Syndicat Mixte du Pas des Ondes.

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la participation annuelle aux frais de fonctionnement du Syndicat Mixte du Pas des Ondes avait été annulée en compensation de la mise à disposition du secrétariat de la commune.

Suite à la gestion du secrétariat par le SISEMA de la Communauté des Communes du Diois et dans sa séance du 11 avril 2018, le comité syndical du Pas des Ondes a décidé que la participation de la commune de La Motte Chalancon soit à nouveau effective pour le même montant qu'initialement prévu est qui est de 3 441.85 € (suivant éléments ci-joints des charges communales pour chaque communes adhérentes).

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Remboursement de frais au responsable du camping municipal.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Mr MICHEL Eric, responsable du camping municipal, a payé sur ses deniers personnels les matériaux pour la décoration du char du camping municipal pour la fête du village. Le montant de ces frais s'élève à 68,68 €.

Le Maire propose aux Conseillers de rembourser ces frais à Mr MICHEL. Le Conseil accepte à l'unanimité



Rentrée scolaire

La rentrée scolaire s'est bien déroulée. Caroline FLAMENT est la nouvelle professeure des écoles en charge du cycle 3. Elle a en charge 15 élèves. Magaly BASSET est quant à elle directrice de l'école primaire et est en charge des 18 enfants de la maternelle. Valérie CARIOU, à Rémuzat, s'occupe du cycle 2 avec 18 élèves. Pascal BOURGINE signale une légère baisse des effectifs.

Recensement

Le recensement aura lieu en janvier février 2019. Il conviendra de recruter un agent recenseur.

Bilan saison

<u>Camping</u>: Catherine BOYER informe que les chiffres ne sont pas encore arrêtés mais il semblerait que la saison soit quasi identique à l'année précédente. Il n'y a pas eu d'incidents majeurs. Laurent COMBEL signale les excellents retours sur l'agent d'entretien, Mallaury MORETTE.

Des travaux notamment sur les chalets, ils continuent à bouger, le changement d'une canalisation des eaux pluviales et la plantation d'arbres sont à prévoir entre autres. Le changement des prises électriques européennes est en cours

<u>Piscine</u>: la saison s'est bien déroulée sans incident majeur. Catherine BOYER informe qu'une pompe a été changée et deux pompes doseuses. Laurent COMBEL insiste sur la consommation de chlore, qu'il trouve excessive. Il faudra revoir l'organisation technique.

<u>Snack</u>: Gersende LEMOING informe de la satisfaction de la gérante et demande que la hotte soit enfin installée. Pierre DALSTEIN le fera avant la fermeture au 30 septembre 2019. Pascale BRUGIERE rappelle les heures d'ouverture du snack: soit tous les midis et les mardis, vendredis et samedis soirs.

Fleurissement

Il y a eu beaucoup de remarques sur l'absence du fleurissement du village. Seules les fontaines l'ont été. Christian MOLERUS rappelle la charge de travail que représente l'entretien des fleurs et souligne que des endroits ont été laissés aux bons soins d'une association mais que ceux-ci n'ont pas été entretenus. Il conviendra de réfléchir à une solution pour la saison 2020.

Pyrales du buis

Une première distribution de produit contre les pyrales du buis a été faite. De nombreux mottois sont venus. Une autre campagne sera lancée prochainement.

Cantine

Le sol de la cantine, salle Stéphane PERRIN a été changé durant l'été.

Calades

Christian MOLERUS et Laurent COMBEL font le point sur les travaux de la calade Carrefour des Fleurs. Les travaux devraient être terminés miseptembre si le temps est clément.

Pompe à main des pompiers

Faute de place, les pompiers souhaitent donner à la commune la pompe à main. Sur proposition de Laurent COMBEL, celle-ci pourrait être installée et fixée dans l'abri bus. L'ensemble des conseillers valide cette option. Christian MOLERUS est chargé de ce dossier

Marché public

Laurent COMBEL informe qu'au 1^{er} janvier 2020 la réglementation sur les marchés publics va évoluer. De plus, la dématérialisation des factures devra être opérationnelle. Cela signifie que toutes les factures seront informatisées et déposées sur un serveur dédié

Salle polyvalente

Laurent COMBEL constate qu'il y a trop de matériel et affaires diverses entreposées dans cette salle polyvalente. Il convient de trouver une solution pour que cette salle soit plus opérationnelle. Catherine BOYER est chargée de commander le complément des rideaux.

Fête votive

Laurent COMBEL informe que la fête votive s'est bien déroulée et salue l'équipe de bénévoles. Il informe que la commune a acheté un congélateur pour les associations.

Musée de la soie

Laurent COMBEL informe de la réception d'une lettre de la gérante signalant son arrêt d'activité au 31 août. Catherine BOYER, après avoir contacté Maître STAHL, informe le conseil que normalement la convention courait jusqu'au 31 décembre 2019. Après discussion, les conseillers préfèrent accepter la cessation du bail. Catherine BOYER rappelle qu'un état des lieux doit être effectué.

Pascale BRUGIERE pose la question du devenir de ce bâtiment et souhaiterait qu'un nouveau gérant soit trouvé. Pour Laurent COMBEL, il convient d'attendre avril 2020.

Animations estivales

Pierre Noël BOIS informe que les animations du SAIL se sont bien déroulées même s'il déplore que les mottois étaient peu représentés.

Panneaux Parc des Baronnies Provençales

Pascale BRUGIERE demande pourquoi les panneaux du parc n'ont pas été implantés. Laurent COMBEL attendait qu'on lui dise à quels endroits le faire. Puisque la signalétique du musée de la soie a été retirée, Christian MOLERUS fera implanter les panneaux selon les possibilités par les agents communaux.

Réunion publique

Pascale BRUGIERE demande la date de la prochaine réunion publique. Laurent COMBEL n'est pas certain d'en faire une. Il déplore que lui seul membre du conseil parle dans ce genre de manifestation. Il y réfléchit.

La séance est levée à 22h50

Séance du 4 novembre 2019

Étaient présents tous les conseillers à l'exception de Mme Pascale BRUGIERE absente et non représentée. Mr Pierre DALSTEIN, arrivé en cours de séance, prend part au vote à partir de la 4^{ème} délibération

Le Maire ouvre la séance. Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est validé. Catherine BOYER est désignée secrétaire de séance.

Convention de participation garanties prévoyance.

Laurent COMBEL propose que la commune adhère à la convention de participation couvrant le risque

Prévoyance telle que mise en œuvre par le CDG26, à compter du 01/01/2020, (Contrat durée de 6 ans ; 01/01/2020 au 31/12/2025) pour tous les agents titulaires ou stagiaires. Chaque agent sera libre d'adhérer et de choisir les options voulues. Après discussion, à l'unanimité il est décidé d'autoriser le Maire à signer les pièces contractuelles et la convention de participation relatives à ce dossier.

Projet artistique et culturel de l'école

Laurent COMBEL soumet au Conseil Municipal la demande de la Directrice de l'école concernant une participation de la commune au financement du projet artistique et culturel pour l'ensemble des deux classes de l'école pour 2020. Le montant demandé est de 1000 €.

Pierre Noël BOIS vote contre en raison du choix des intervenants et Catherine BOYER s'abstient estimant que la dépense artistique doit se faire au niveau du RPI et non classe par classe. Pascal BOURGINE ne prend pas part au vote. Le projet artistique et culturel de l'école est adopté par 3 voix.

Signature des marchés publics et connecteur Chorus.

A compter du 1^{er} janvier 2020, les entreprises auront l'obligation de déposer leurs factures sur la plateforme Chorus. La commune doit adapter ses logiciels à ces évolutions. Le prestataire Berger Levrault fait une offre pour une mise en service totale de 2 035 € HT, installation et formation incluses.

Christian MOLERUS vote contre estimant qu'on déshumanise un peu plus la société. Pierre Noël BOIS s'abstient estimant qu'il soit dommageable de passer au tout dématérialisé. La proposition est adoptée.

Répartition intercommunale des frais de scolarisation du RPI 2018/2019 (Regroupement Pédagogique Intercommunal

Chaque année, les deux communes (La Motte Chalancon, Rémuzat) chiffrent les frais engagés pour la scolarisation. Ceux-ci seront ensuite répercutés sur les autres communes dont les enfants sont scolarisés sur l'une ou l'autre école.

Ceux-ci s'élèvent par enfant pour l'année 2018-2019 à 1450,51€. La hausse s'explique par différents facteurs (restauration, masse salariale, frais de télécommunication et surtout baisse des effectifs...). Des économies devront être trouvées. Le Maire informe qu'une première rencontre à eu lieu notamment à ce sujet entre la commune de La Motte et Rémuzat

Le conseil approuve le montant de la participation et autorise le maire à présenter les frais de fonctionnement aux communes adhérentes au RPI

Virements de crédits.

Le Maire informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) expliquant que suite à l'annulation du permis de construire de Monsieur PONS Florian, la commune a reçu un trop perçu sur la taxe d'aménagement de 629.53 €. Afin de régulariser il convient de reverser cette somme à la DGFIP.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les virements de crédit nécessaires



Le Maire informe le conseil que Mr et Mme MROZ ont offert 2 cartons de jus de fruit à la commune suite au prêt de tables.

Le conseil municipal les remercie.

Calendrier : le conseil municipal est invité à la remise du calendrier au centre de secours samedi 9 novembre à 12 heures

Commémoration du 11 novembre : rassemblement sur la place du pont à 11 heures. 11h15 défilé. 11h30 Cérémonie.

DETR: Laurent Combel informe que la DETR pour la salle Stéphane Perrin ne sera finalement pas accordée. Les travaux ont commencé avant son attribution mais celle-ci sera attribuée à la rénovation des calades, donc pas de perte de subvention.

Volet : Un volet de l'appartement communal situé au dessus de l'APC doit être changé.

Informations commerçants entrée du village : Laurent COMBEL demande à Gersende LEMOING de relancer ce dossier.

Vœux: les vœux du maire et de son conseil municipal auront lieu le vendredi 3 janvier à 18h30.

Décoration de Noël : Après discussion, il est proposé que les décorations de Noël, installées par les employés communaux, soient réparties sur la place des écoles et la grand rue.

Colis: après discussion, Il est demandé à Gersende LEMOING et Pascale BRUGIERE de réfléchir à un colis pour les personnes âgées de la commune en ayant vérifié au préalable auprès du secrétariat le budget.

Marché de Noël: Pierre Noël BOIS informe que le marché de Noël de l'Association des Parents d'Elèves (APE ex-foyer laïque) aura lieu le 14 décembre.

Installation d'un potier: Un potier a rencontré le Maire et souhaite s'installer dans le village

Accessibilité: les registres publics d'accessibilité sont arrivés et consultables en mairie. Suite au contentieux avec la société qui a fourni les toilettes sèches, il était nécessaire de couler une nouvelle dalle. A l'emplacement existant, il aurait fallu couper les racines d'un tilleul et empiéter de manière importante sur le terrain de boules. Il a été choisi de positionner les nouvelles toilettes sèches sur le terrain à coté la cantine, à proximité de la salle polyvalente, de la cantine, du centre de loisirs, de la mairie et des écoles.

Rencontre: Suite à la réunion publique, Laurent COMBEL et Catherine BOYER ont reçu Marc DE COMBRUGE et Anne DUPIRE. Ceux-ci ont présenté leur projet d'une mise à disposition d'un lieu en vue de pouvoir créer un « Espace d'échange social, multiculturel et artistique ». Une discussion entre les conseillers municipaux s'installe sur qui porte le projet, les contraintes légales sur la vente d'alcool et d'alimentation, la fourniture des repas, les charges de la salle... Laurent COMBEL personnellement n'est pas favorable à un café associatif et laissera le conseil en décider.

Pierre Noël BOIS fait part d'une nouvelle association collégiale Dynamotte qui organise une soirée soupe le 16 novembre à la salle Gabriel Mourier. Et précise que Dynamotte s'associe à la demande de Marc de COMBRUGE et de Anne DUPIRE mais qu'il ne s'agit pas d'un café associatif.

Pascal BOURGINE estime qu'il convient de toucher le plus de personnes.

Pierre DALSTEIN entend la démarche et rappelle que la mairie doit être là pour aider les personnes qui en font la demande. Il convient de vérifier les contraintes administratives.

Laurent COMBEL propose qu'un groupe soit constitué dont il ne fera pas parti. Les conseillers demandent la présence d'un membre de l'exécutif. Il est décidé que Pierre Noël BOIS, Pierre DALSTEIN et Catherine BOYER rencontrent les membres de l'association et l'espace social. Un rendu sera for-

mulé au conseil municipal ultérieurement

Drômoise: Pierre DALSTEIN rapporte que la journée du vendredi a reçu des retours positifs et qu'elle devrait être pérennisée avec comme ville d'étape La Motte Chalancon. Pierre DALSTEIN va œuvrer pour que le Parc des Baronnies Provençales soit plus présent.

Déchets fermentescibles : Pierre DALSTEIN annonce qu'une ambassadrice du tri a été nommée sur le diois. Elle mettra en place une collecte des fermentescibles sur la motte en gestion locale. D'autant plus que la plateforme de compostage de Rémuzat va fermer définitivement au 1^{er} janvier 2020. Pierre DALSTEIN est chargé de mettre en place un groupe de bénévoles. Une première réunion est prévue en mairie le mercredi 4 décembre à 18 heures.

Dépôt sauvage déchets verts: suite au nettoyage de la rivière, un dépôt de déchets verts et de gravas a été constitué sans l'accord du propriétaire du terrain privé. Un panneau a même été apposé. C'est strictement interdit et la mairie n'est pas responsable de cela.

Boite à dons : Gersende LEMOING aimerait que soit mis en place une boite à dons sur le principe du cabanon de Rémuzat. Il est rappelé que le cabanon est le fait d'une initiative citoyenne et non municipale.

Fontaine: Pierre Noël BOIS demande un aménagement d'une fontaine en haut du carrefour des fleurs vers la maison DUPRE.

Panneaux PNR: Pascal BOURGINE demande la date de pose des panneaux du parc. Cela donne une occasion de parler du PNR, de son engagement sur le territoire. Le Maire informe qu'il a rencontré le Président et vice-président du parc à cet effet.

La séance est levée à 21h30

Séance du 18 décembre 2019

Etaient présents tous les conseillers à l'exception de Mme Pascale BRUGIERE et Mr Pierre-Noël BOIS.

Mr Pascal BOURGINE est désigné secrétaire de séance.

Le Maire ouvre la séance. Le compte-rendu du précédent Conseil Municipal est validé.

Recrutement d'un agent recenseur et d'un coordonnateur communal,

Détermination de la rémunération des agents recenseurs,

Remboursement des frais de déplacements.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la population de la commune sera recensée du 16 janvier au 15 février 2020 et qu'il convient de recruter deux agents recenseurs et un coordonnateur communal. Il convient également de déterminer la rémunération de ces agents.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'autoriser le Maire à recruter deux agents recenseurs et un coordonnateur communal,

de rémunérer forfaitairement les agents recenseur comme suit :

1500 € pour l'agent recenseur Madame Françoise VIALARD,

500 € pour l'agent recenseur Madame Maëlyss BEGOU.

de rembourser les frais de déplacements, suivant le barème des taux des indemnités kilométriques au tarif en vigueur, aux agents recenseurs et au coordonnateur communal lors des formations qu'ils seraient amenés à suivre ou des divers déplacements qu'ils auraient à effectuer pour le recensement.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

Demande de participation à la classe de découverte.

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'école pour une participation à la classe de découverte à Lus-La-Croix-Haute la dernière semaine du mois de janvier 2020 pour quatre enfants de la commune. La participation de la commune s'élève à 50 € par enfant soit 200€.

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser cette participation à l'association « Les Amis de l'Ecole de La Motte Chalancon » sur le budget 2019.

Le virement de crédits budgétaires est le suivant :

Compte 6574 : +200 € Compte 61521 : - 200 €

Dépenses d'investissement 2020.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité que les paiements des nouveaux programmes d'investissement qui pourraient se présenter avant le vote du budget 2020 soient honorés pour un quart du budget d'investissement à chaque chapitre qui avait été prévu sur l'exercice 2019.

Virements de crédits.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer au CAS de la commune une subvention supplémentaire de 800 € pour 2019 sur les crédits de frais de représentation du Maire.

Le Conseil Municipal accepte par 5 voix pour et 1 abstention. Les crédits à porter au budget 2019 de la commune et du CAS sont :

Pour la commune :

C /6536 : - 800 € C/657362 : + 800 €

Pour le CAS:

C/6188 : +800 € C/7474 : +800 €

Tarifs et dates d'ouverture et de fermeture du camping municipal en 2020.

Catherine Boyer, responsable de la commission camping, propose au Conseil Municipal les dates d'ouverture du camping municipal ainsi que les tarifs pour l'exercice 2020 :

TARIFS CAMPING date ouverture 09/04/2020 date fermeture 13/09/2020								
					2019	Basse saison	Haute saison	
						du 09/04/2020 au 03/07/2020 Et du 22/08/2020 au 13/09/2020	du 04/07/2020 au 21/08/2020	
Forfait de base 1 emplacement 1 branchement électrique 1 véhicule (voiture, moto, camping-car)	7.25 €	9.50 €						
Forfait tente 1 emplacement 1 véhicule (voiture, moto, camping-car)	3.80 €	6.20 €						
Adulte	2.65 €	3.85 €						
Enfants 0 à 5 ans	gratuit							
Enfants 5 à 13 ans	1.60 €	2.00 €						
Véhicule supplémentaire	-	2.95 €						
Animaux	1.85 €	2.70 €						
Emplacement non occupé	5.15 €	6.85 €						
Groupe dans le camping	(par pers.et par nuit)	(par pers.et par nuit)						
- tarif enfant	1.45 €	1.90 €						
- tarif adulte	1.90 €	3.00 €						
Machine à laver	4.00 €							
Hivernage annuel non couvert	130.00 €							
Stockage mensuel non couvert								
pendant ouverture du camping (tout mois commencé est dû)	25.00 €							
Vidange Camping-Car	2.00 €							
Forfait saison	1 000.00 €							

^{30%} d'arrhes à la réservation d'un chalet

^{30%} d'arrhes à la réservation d'un emplacement nu (du 1er juillet au 31 août)

^{30%} d'arrhes à la réservation d'un forfait saison

Tarifs Chalets	du 09/04/2020 au 03/07/2020 et du 04/0		Haute saison
2019			du 04/07/2020 au 21/08/2020
	Nuitée (Mini. 2 nuits)	Semaine	Semaine
CONFORT 6/8 pers.			
3 chambres 34.92m2	75 €	399 €	599 €
CONFORT 5/7 pers.			
2 chambres 32.15 m2	64 €	369 €	537 €
CONFORT PMR 4/5 Pers.			
2 chambres 34.75 m2	64 €	369 €	537 €
Location TV	25€/semaine et 5€/ nuit caution 200 €		
Caution chalet	400.00 €		
Animaux	1.85 €		2.70 €
Forfait ménage	55.00 €		
Machine à laver	4.00 €		
Kit couchage grand lit	10.00 €		
Kit couchage petit lit	6.00 €		
Tarif petite casse	Délibération du 24 juin 2010		

Offre Basse saison / 2 semaines consécutives			
du 09/04/2020 au 03/07/2020 et du 22/08/2020 au 13/09/2020			
CONFORT 6/8 pers.			
3 chambres 34.92 m2	650 €		
CONFORT 5/7 pers.			
2 chambres 32.15 m2	595 €		
CONFORT PMR 4/5 pers.			
2 chambres 34.75 m2	595 €		
Offre Basse saison / 2 nuitées consécutives			
du 09/04/2020 au 03/07/2020 et du 22/08/2020 au 13/09/2020			
CONFORT 6/8 pers.			
3 chambres 34.92 m2	125 €		
CONFORT 5/7 pers.			
2 chambres 32.15 m2	110 €		
CONFORT PMR 4/5 pers.			
2 chambres 34.75 m2	110 €		

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.



Toilettes sèches:

Transfert prévu de la Place du Pont vers la gendarmerie. Les gendarmes ont exprimé une réticence au vu de la proximité de l'installation mais le PLU n'interdit pas la construction d'un chalet bois dans cet environnement. La dalle sera légèrement agrandie pour décaler légèrement les toilettes sèches.

Plan « NOVI » (nombreuses victimes):

un exercice a été organisé conjointement entre les pompiers, la gendarmerie et le Psig de Taulignan dans le bâtiment du Val d'Oule. Le Maire remercie les organisateurs et les participants.

Déneigement communal:

JP Brachet arrête ; il faut trouver un nouveau déneigeur équipé d'un tracteur.

ADAP:

le plan d'accessibilité a été approuvé par les services de l'état. La commune dispose de 3 années pour réaliser les travaux qui débuteront par l'école. Le plus gros problème sera l'accessibilité de la salle polyvalente.

Comité de jumelage :

une rencontre est prévue avec les amis belges en début d'année 2020.

Eclairage de Noël:

les installations mises en place par les employés communaux semblent plaire à tous!

Coupures d'électricité:

Le Maire a reçu de nombreux appels téléphoniques mais rappelle qu'il n'est responsable ni des pannes ni des réparations sur le réseau ; il déplore surtout l'agressivité de certains interlocuteurs.

<u>Fermeture définitive du cabinet du Dr Boyer</u> le 24 décembre suite à une diminution d'activité depuis l'installation d'un nouveau médecin à Rémuzat.

Plan d'eau du Pas des Ondes:

Deux comités de pilotages se sont déjà réunis. Les échanges sont parfois tendus mais des discussions intéressantes ont lieu.

Utilisation des salles:

afin de réaliser des économies, Pascal Bourgine demande s'il ne serait pas possible d'utiliser la salle de cantine, déjà chauffée, pour les activités telles que le yoga, le Taï-chi... à la place de la salle polyvalente. Le Maire souhaite que la DDPP soit interrogée à ce sujet afin de s'assurer que cela ne poserait pas de problème.

Collecte des fermentescibles:

une réunion organisée par Pierre Dalstein, en présence du maire a eu lieu. Il a été décidé de mettre en place des petites équipes de volontaires pour s'occuper des points de collectes de 3 bacs, l'un à proximité du camping et de la zone de maraîchage, l'autre sur la place du Pont. Un petit point de collecte avec un seul bac sera aussi installé sur la Place des Aires. L'animatrice de la Communauté des Communes du Diois s'assurera du bon fonctionnement de ces réseaux.

L'acquisition de bacs individuels de compostage va être également relancée.

<u>Les travaux de la déchetterie</u> avancent. L'ouverture est prévue pou la deuxième moitié de janvier ; les revêtements définitifs n'auront lieu qu'au printemps.

La mise en place de la ressourcerie (structure qui gère la récupération, la valorisation et la revente de biens sur un territoire donné) devra s'appuyer sur une association existante ou à créer.

<u>La cérémonie des vœux</u> se déroulera le 3 janvier à la salle polyvalente.

La séance est levée à 20 heures



TRAVAUX DU 2ème SEMESTRE 2019

- Interventions diverses sur le réseau d'eau (fuites) et le réseau d'assainissement,
- Intervention sur la station d'épuration,
- Aménagement de la calade Carrefour des Fleurs,
- Remplacement de la porte à l'Agence Postale,
- Remplacement de la porte à la maternelle,
- Remplacement de la porte de la cantine,
- Réfection du sol de la cantine,
- Installation d'une horloge au temple,
- Réouverture du chemin rural 17 18 (Longe Serre),
- -Acquisition d'un congélateur coffre,
- Rachat de matériel au syndicat mixte du Pas des Ondes (tracteur, tondeuse et débroussailleuses),
- Remplacement d'une pompe doseuse et d'une pompe à la piscine,
- Remplacement des éclairages dans les bureaux de la mairie,
- Travaux d'entretien dans les bâtiments,
- Intégration dans le patrimoine de la commune de parcelles cadastrales classées sans maîtres par la Préfecture,
- Remplacement de coffrets électriques au camping municipal,
- Schéma directeur de l'eau situation 2,
- Formations diverses des agents communaux,
- Renouvellement du contrat du copieur de la mairie,
- Participation à l'acquisition d'un podium avec les communes de Sahune et Rémuzat,
- Accessibilité des bâtiments communaux (registres),
- Vente d'un terrain communal à un privé,
- Epandage des boues de la station d'épuration,
- Pause de radiateurs au centre de loisirs



ACTEUR ECONOMIQUE

Le petit mot du Dr MARTIN...

Quelques notes d'optimisme dans ce monde de mécontentement. Beaucoup de travail, beaucoup de satisfaction, quelques problèmes (paperasserie, délais de RDV...) mais qui n'en a pas!! Quelques désillusions également, souvent dues à l'ignorance. Conclusion : la médecine est le plus beau métier du monde.





Naissance

Nino JULLIEN MROZ Naël LAUDE Ilan PONS



Décès



Mme RUBINO Renée née MOGLIA

Mme BRUGIERE Jeannine née BOUCHER

M CHAUVIN Jean-Jacques

M FRANC Bernard

Mme RICCI Joëlle

Mme MONTLAHUC Simone



Informations à la population



Informations à diffuser à ceux qui ne reçoivent pas le bulletin

Si vous voulez recevoir le bulletin même si vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale de la Motte Chalancon, il convient de vous rendre en mairie.

Si vous ne désirez plus recevoir la version papier du bulletin municipal parce que votre foyer le reçoit déjà ou que vous souhaitez le lire sous format numérique, merci de le signaler à la mairie





Encombrants

Un ramassage des encombrants est organisé par la mairie : les employés communaux passent le 3^{ème} mercredi matin du mois, chez les personnes de + **de 75 ans** qui se font inscrire en mairie.



Sapin de noël

Après les fêtes, jusqu'au 15 janvier, vous pourrez déposer vos sapins sur le parking du centre dans l'emplacement réservé. Les employés communaux les évacueront sur le plateau de compostage de Rémuzat.





<u>Déneigement</u>

Dans le cadre de la viabilité hivernale, et pour le bon déroulement des interventions de déneigement et de salage des services du département de la Drôme, il serait souhaitable que chacun d'entre nous fasse preuve de civisme en évitant de stationner dans les rues du village durant l'hiver. Cela permettra de dégager les voies correctement et évitera d'accrocher d'éventuels véhicules en stationnement.



Les cartons ne doivent en aucun cas être laissés au pied des bacs. Ils doivent être apportés obligatoirement à la déchetterie







Infos mairie

Si vous voulez recevoir les « Infos Mairie » par mail merci de bien vouloir nous le signaler par mail : mairie@lamottechalancon.com



ASSOCIATIONS

L'AAPPMA La Gaule de L'Eygues et de l'Oule



Activités en 2019 :

l'APPMA de la Gaule de l'Eygues et de l'Oule avait organisé dans le cadre de la Fête Nationale de la Pêche en France qui s'est déroulée le dimanche 02 juin 2019, une initiation pêche pour les enfants de 14h à 16h30 suivie d'un goûter.

Le 24 juillet nous étions présents sur une étape du Tour de France à Buis les Baronnies.

La sécheresse de cet été nous a contraint à participer à une pêche électrique de sauvetage de truites farios sur un de nos cours d'eau, le résultat était très satisfaisant avec un sauvetage de très jolis poissons.

Visite d'un technicien de la fédération de pêche au mois d'octobre, afin de rédiger un Schéma Départe-

mental de Développement du Loisir Pêche en Drôme.

Le 24 octobre nous avons organisé avec la contribution de la fédération de pêche de la Drôme à une initiation Float tube au plan d'eau du Pas des Ondes.

Une page FACEBOOK (GAULE DE L'EYGUES ET DE L'OULE)

Ainsi qu'un blog (http://gauledeleygues.canalblog.com/) sont là pour toutes informations concernant l'AAPPMA. N'hésités pas à les consulter.

L'assemblée générale se tiendra en début d'année 2020, nous vous tiendrons informés sur la date et le

lieu.

À toutes et tous nous vous souhaitons une bonne et heureuse année.



Dynamotte

Une Association nouvelle à la Motte Chalancon!

Créée au printemps 2019 par une dizaine de mottois, la Dynamotte a pour but de « Favoriser et dynami-

ser le lien social et le développement culturel entre et pour les habitants de la vallée de l'Oule et des alentours». Pour Ben, Delphine, Hélène, Elodie, Julie, Julien, Manu, Mary, Max et Stéphanie, les 10 membres fondateurs, il s'agit d'un outil permettant aux habitants de réaliser leurs envies, leurs idées, leurs projets dans des domaines variés tels que la culture, la jeunesse, l'art et l'animation sociale.

Pour le lancement de l'association, La Dynamotte a organisé la Fête de la Soupe le 16 novembre dernier à La Motte Chalancon. Plus de 100 personnes ont participé et la soirée fut riche en échanges, en rencontres et en idées pour les activités à venir.

Avec nos 40 adhérents actuels, nous souhaitons proposer, être porteur et accompagnateur de projet en partenariat avec les habitants, les acteurs du territoire, les associations et la municipalité « par l'organisation de manifestations diverses telles que des rencontres, des ateliers, des sorties, des débats ».

Nous souhaitons instaurer dès le mois de janvier 2020 une régularité hebdomadaire et/ou mensuelle dans le déroulement de rencontres thématiques accessibles à toutes et à tous pour personnes de tout âge et de tout

MAMISER LE LIER BYON
CMENT CULTUREL BATRS
RITANTS DE LA MILLE
DES ALENTRINS.

horizon. Pour cela nous avons sollicité le soutien de la mairie en coopération avec l'Espace Social et Culturel du Diois (ESCD).

L'association « La Dynamotte » remercie chaleureusement le public, les participants, les musiciens, les commerçants, les agriculteurs, le Club sportif et culturel Mottois, les nouveaux adhérents et la mairie les ayant encouragé dans la réalisation de cette première manifestation.

Une nouvelle manifestation aura lieu le dimanche 22 décembre à la salle polyvalente en partenariat avec la Boulangerie Tellier « Fondue au chocolat et après-midi Jeux ». Vous y êtes chaleureusement conviés.

Toute personne ou structure ayant un projet et/ou souhaitant adhérer à l'association est invitée à nous contacter par mail: ladynamotte@gmail.com ou à glisser sa demande dans la boîte aux lettres, située au n° 40, rue de la Paravande.

Les Dynamottois/es, les dynamoteurs/rices et les dynamotivé/es vous souhaitent une belle année en projets!

Aréo Club

"L'aéro-club de la Motte-Chalancon basé à l'Altiport de la Motte Chalancon propose des promenades aériennes et baptêmes de l'air de 30 minutes pour visiter par les airs, au choix les Baronnies, le Mont Ventoux, le Diois avec pour panorama les Alpes, le parc des Écrins, le Massif du Dévoluy, les Alpes du Sud, le Vercors, la vallée du Rhône, le Massif Central.

Pour tout renseignement, contacter Mr P. Pelozuelo 06.80.72.32.72 Ou Mr L. Autuori 06.77.86.87.95.

Des pilotes documentés et qualifiés assureront la visite guidée à bord d'un Rallye MS893, 180 cv (l'avion de l'association). Le décollage et l'atterrissage s'effectuent sur une piste de montagne. Ils vous feront par-

tager les évolutions en trois dimensions au-dessus des montagnes et découvrir des paysages magnifiques.

L'aéro-club recherche des adhérents, pilotes qualifiés montagne, ou membre honoraires.

L'aide et la compétence extérieure bénévole est la bienvenue : un travail important d'entretien est à réaliser.

Chacun doit se sentir concerné par l'existence et la pérennité de notre association et de ses installations, de sa piste d'aviation créées et bâties dans un site exceptionnel par les anciens de la Motte Chalancon et du Canton Mottois.



A la Mémoire de Bernard Franc, notre Président pendant 22 ans, disparu le 16 Octobre dernier.

Le Président Laurent AUTUORI

Amicale des pompiers





A tous les habitantes et habitants de La Motte Chalancon, le bureau de l'amicale et moi-même tenons à vous souhaiter une bonne et heureuse année 2020 avec tous nos vœux de bonheur et de réussite. Nous tenons également à vous remercier de nous avoir chaleureusement ouvert vos portes lors de nos tournées de calendriers.

Comme chaque année, l'amicale investit pour le confort au sein de la caserne des pompiers de La Motte Chalancon mais aussi lors de nos interventions diverses. Nous terminons l'année civile avec un repas regroupant tous les pompiers qui est un moment important pour nous. Ceci est possible grâce à

vous donc nous tenions sincèrement à vous en remercier.

Nous prévoyons une soirée dansante et conviviale qui se déroulera en Mars 2020. Nous reviendrons vers vous pour vous préciser la date et le lieu ultérieurement après décision du bureau.

Pour information, l'amicale peut aussi mettre à disposition des tables et des bancs en échange d'un chèque de caution suivant le nombre demandé.

Nos plus sincères félicitations à Bérard Sébastien, Dalstein Pierre, Druez Michael, Laude Jordan, Neyrinck

Pauline et Ronat Pauline qui ont validé leurs formations au cours de

cette année 2019.

Nous voulons aussi souhaiter la bienvenue à Naël dans l'univers des pompiers, fils de Jordan Laude et Manon Pasqual né le 20 octobre 2019.

Bien amicalement.

PRIEUR Elie

Président de l'amicale des pompiers de La Motte Chalancon 140 rue de La Paravande, 26470 La Motte Chalancon

amicale.spv.lmc26470@gmail.com



J'Aime Lire

Les bénévoles de la bibliothèque mottoise, Association

« J'Aime Lire », accueillent trois fois par semaine tous les lecteurs et lectrices de la vallée, pour une cotisation annuelle de 10,00 € (gratuité pour les enfants jusqu'à 16 ans), le mercredi et vendredi de 15h00 à 17h00 et samedi matin de 10h00 à 12h00.

La Médiathèque de Die, après des travaux de rénovation, vient de rouvrir ses portes. Les échanges de livres ont pu reprendre, de nouvelles lectures sont donc à votre disposition. Si vous désirez un ouvrage que vous ne trouvez pas à la bibliothèque, nous nous ferons un plaisir de le réclamer pour vous à la Médiathèque.

Le marché de l'été nous permet de vendre de nombreux livres à la grande joie de tous. L'argent récolté nous permet d'en acheter de nouveaux, sélectionnés par notre présidente Jeannine qui suit avec intérêt les émissions littéraires.

Accueil des enfants de la maternelle toutes les semaines : lecture et écoute de contes, emprunt de livres. Ensemble, tous les ans nous tirons les rois : moment très convivial et joyeux.

Les enfants de l'école primaire profitent et empruntent très régulièrement des livres, revues et documents les concernant.

Reprise des lectures et contes auprès des élèves des écoles maternelle et primaire au cours de ce mois de novembre par des bénévoles de la bibliothèque (Monique (s), Marie-pierre....

Poursuite, cette année encore, de l'activité origami animée par Muriel durant les vacances scolaires. Enfants et adultes sont attendus durant ce mois de décembre pour préparer les décors de Noël.



Si des personnes ne peuvent se rendre à la bibliothèque, vous pouvez contacter une des bénévoles qui se fera un plaisir de vous apporter ou récupérer des livres directement à votre domicile.

Remerciements : à toutes les personnes qui donnent des livres et nous permettent ainsi de varier nos lectures grâce aux nombreux ouvrages enfants et adultes, au propriétaire du garage qui nous prête gentiment son local pour le dépôt des livres et tables pour le marché de l'été.

Nous vous souhaitons un joyeux Noël ainsi qu'une douce et heureuse année 2020.

Bonne lecture à toutes et tous.

Les Bénévoles.

Cercle de l'Amitié

Le cercle de l'Amitié est Géré par Madame Piccardi, la Présidente, Monsieur Lavert le Vice - Président, Madame Thiriaux, la Secrétaire, Madame Rossetto, la Trésorière, Madame Lavert, la suppléante.



L'association a continué à œuvrer avec dynamisme et conviction en distillant de nombreuses activités diversifiées réparties sur toute l'année. En voici quelques-unes qui ont connu un franc succès. Le concours de belote, le loto, l'atelier " Chutes - Equilibre", l'après - midi " Crêpes " et sa chandeleur, la journée Sécurité - Routière en compagnie des Ecoles Primaires, l'intervention de la Police de La Motte dans le cadre de la sécurité pour tous, les Voyages à Carry - le Rouet et en Camargue, le voyage au " Facteur Cheval" à Hauterives, la journée " Contes" en présence des enfants des Ecoles Primaires, la fête des anniversaires pour les adhérents de plus de 90 ans, le repas d'été à Cornillon à l'Auberge de l'Oule. Je mettrai également l'accent sur le déroulement d'une première formation en informatique en mai dernier visant d'initier nos aînés à l'utilisation de l'ordinateur et ses manipulations. Cette formation a eu un suivi puisque actuellement se déroule une deuxième formation pour élargir les connaissances des participants.

Pour conclure l'année 2019 viendra début décembre la séance "Plus belle la vie" et le 15 décembre aura lieu à la Marpa le repas de Noël.

Nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et déjà tous nos vœux de santé, bonheur et succès pour 2020.



Comité de Jumelage LA MOTTE-CHALANCON - STEMBERT

Cette année 2019, le comité de jumelage a organisé la buvette-saucisses pour le passage du Rallye Monte-Carlo historique début février. Nous réitérons cette organisation pour le samedi 1 février 2020.

Le club des nageurs en eaux froides de Theux (comportant des stembertois) organise du 23 au 26 janvier 2020 un voyage à la Motte-Chalancon, avec diverses activités dont une démonstration de nage au plan d'eau du Pas des Ondes le 25 janvier.

Allons nombreux les encourager et pourquoi pas tester afin de ressentir le bien-être de la nage hivernale. Petit message de leur part : « Vous prendrez probablement goût à ce sport insolite et formerez peut-être un nouveau groupe de nageurs hivernaux par exemple, les Castors !! »

En 2021, ce sera les 50 ans du jumelage la Motte-Stembert, un projet de rencontre en Belgique est dans les tuyaux, probablement pour l'ascension.

Nous vous tiendrons au courant par une réunion mais n'hésitez pas à nous contacter pour participer.

Nous souhaitons aux stembertois et aux mottois de très bonnes fêtes de fin d'année et tous nos vœux pour 2021.

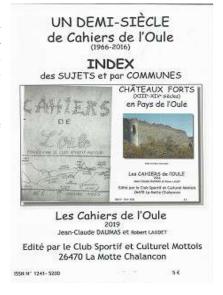
Daniel Monnier Le bureau du comité de jumelage



Le Club Sportif et Culturel Mottois

Le CSCM, c'est toujours trois sections principales regroupant près d'une cinquantaine d'adhérents.

La section Cahiers de l'Oule et Archéologie vient d'éditer un index des publications des Cahiers de l'Oule depuis 50 ans (disponible à la presse du village), a rédigé des articles pour plusieurs revues, soutenu des étudiants dans leurs recherches d'informations, proposé 2 causeries à La Motte Chalancon (Histoire de La Motte et Histoire du monument aux morts). Elle finalise, après de longues années de travail, l'écriture et la mise en page du tome 1 de l'Histoire de La Motte (publication prévue courant 2020) et prépare déjà le tome 2!





La section Trail organise le désormais célèbre Ultra Tour de La Motte Chalancon (UTMC) avec 4 épreuves inscrites au calendrier de la Fédération Française d'Athlétisme: courses de 86 km en solo ou en relais, 42 km, 21 et 13 km. S'ajoutent au programme de cette manifestation des randonnées, une course enfants, des animations en journée et soirée ouvertes à tous. Le nombre de participants est

en constante progression, les coureurs et les accompagnateurs apprécient l'ambiance conviviale et la beauté des paysages traversés. Rendez-vous pour la prochaine édition qui se déroulera les 18 et 19 juillet 2020! (Plus d'informations sur : www.utmc.fr)

La section Randonnées Pédestres et VTT entretient pour le plaisir de tous (habitants de la vallée, touristes...) les nombreuses boucles balisées au départ de La Motte et de villages voisins. C'est un travail important qui demande du temps et de l'énergie. L'équipe active prend toujours autant de plaisir à mettre en valeur son patrimoine mais s'épuise peu à peu. Nous avons besoin de forces nouvelles et du soutien des communes, des professionnels du tourisme... pour pousuivre! N'hésitez pas à contacter Emmanuel Ruchon, co-responsable de section (ruchon.emmanuel@orange.fr ou 04/ 75/27/24/70) pour prendre connaissance de l'organisation de ces journées sur le terrain...



Pour que vous puissiez vous balader sur les parcours, les fiches des randonnées sont disponibles sur le site www.randos-lamottechalancon.com.

A bientôt donc!

Pour le CSCM, Pascal Bourgine (Président)

Comité des Fêtes



Le comité des fêtes de La Motte-Chalancon est une association ayant pour but d'organiser des manifestations festives sur la commune, notamment le bal du 13 juillet et la fête votive.

Le bureau du comité est à ce jour composé de 4 personnes, et nous comptons une trentaine de bénévoles, qui se rendent disponibles pour organiser à nos côtés la traditionnelle fête votive du mois d'Août. Nous les remercions à nouveau, car sans eux, il nous serait impossible d'assurer les festivités.

Nous avons pu constater que cette année, de nombreux jeunes du village se sont investis pour la Fête Votive. Nous les félicitons, et sommes fiers de voir une équipe jeune, souriante et motivée qui met tout en œuvre pour faire vivre La Motte-Chalancon.

Cette année 2019, fût une belle réussite pour nous. En effet, nous avons pu observer une belle affluence lors du bal du 13 juillet et lors des trois soirs de fête votive. Dans l'ensemble, le public était satisfait de notre travail, ça nous a fait grandement plaisir.

C'est donc dans une bonne optique que nous avons démarré notre travail pour l'année 2020, et oui, il faut s'y prendre à l'avance! Réservation des groupes musicaux, tir du feu d'artifice, achat d'ecocup et bien d'autres travaux sur lesquels chaque bénévole consacre de son temps personnel.



Nous profitons également de ce message pour remercier les commerçants du village et la mairie qui nous ont apportés leur aide, avant, pendant et après la fête votive.

Pour finir, nous convions l'ensemble des mottois à notre assemblée générale qui se déroulera fin janvier/début février 2020. Ce sera l'occasion de vous présenter le bilan de l'année 2019, et d'élire le nouveau bureau pour l'année 2020, n'hésitez pas à nous rejoindre!

Merci à tous.

Le bureau du comité des fêtes de La Motte Chalancon.





Déchetterie

Le chantier de rénovation de la déchetterie avance. Quelques jours d'intempéries et de légers imprévus reportent son achèvement début 2020, sous réserve de météo clémente. La date précise d'ouverture sera annoncée autour de fin janvier.

La déchetterie sera alors devenue une Aire de tri et de réemploi. En plus des bennes habituelles, vous pourrez y trier plâtre et placoplâtre, polystyrène, portes et fenêtres vitrées. L'ancienne cabane d'accueil servira de zone de réemploi pour que certains objets et matériaux puissent être récupérés.

Après quelques semaines d'essai, la CCD équipera la nouvelle aire de tri d'une barrière automatique d'accès. Les cartes gratuites déjà distribuées commanderont son ouverture. Si vous n'en avez pas ou si vous l'avez égarée, demandez votre carte. Les cartes de déchetteries sont à demandées à l'accueil de la CCD ou par mail contact@paysdiois.fr. Pensez à joindre un justificatif de domicile. »













du 16 janvier au 15 février 2020

Madame, Monsieur,

Vous allez être recensé(e) cette année.

Le recensement de la population est une enquête d'utilité publique obligatoire qui permet de connaître le nombre de personnes vivant en France et de déterminer la population officielle de notre commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'Etat au budget des communes.

Ces données servent également à comprendre l'évolution démographique de notre territoire et permettent d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programmes de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer...

Pour faciliter le travail de l'agent recenseur, merci de répondre rapidement après son passage.

Mode d'emploi

Vous pouvez vous faire recenser par internet sur : <u>www.le-recensement-et-moi.fr</u> Votre agent recenseur vous remettra vos codes confidentiels de connexion.

Si vous ne pouvez pas répondre par internet, vous pourrez toutefois utiliser des questionnaires papier. Vos réponses sont strictement confidentielles.

Elles seront remises à l'INSEE pour établir des **statistiques rigoureusement anonymes**, conformément aux lois qui protègent votre vie privée. Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel et il est muni d'une carte officielle.

Vos agents recenseurs



Mme VIALARD Françoise



Mme BEGOU Maëlyss



Élections municipales 2020

Les prochaines élections municipales se dérouleront le dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour. Le second tour des élections aura lieu le dimanche 22 mars 2020. Les électeurs français et européens inscrits sur les listes électorales élisent les conseillers municipaux puis ces conseillers élisent le maire. Les conseillers municipaux sont élus pour un mandat de 6 ans.

Le scrutin est majoritaire, plurinominal, à 2 tours.

Le maire et ses adjoints sont ensuite élus par le Conseil municipal

Pour être éligible en qualité de conseiller municipal cinq conditions doivent être réunies :

- être français ou ressortissant de l'Union européenne ;
- avoir 18 ans révolus au jour du scrutin ;
- avoir satisfait aux obligations militaires;
- être électeur de la commune ou inscrit au rôle des contributions directes de la commune ou justifier devoir y être inscrit au 1er janvier 2020 (candidats "extra-communaux");
- être candidat dans une seule circonscription électorale.

À défaut de respecter ces conditions cumulatives, le candidat n'est pas éligible.

Le nombre de conseillers municipaux à élire est de 11.

Les ressortissants européens peuvent être élus au conseil municipal, mais ne peuvent être maire ou adjoint et ne participent ni à la désignation des électeurs sénatoriaux, ni à l'élection des sénateurs.

Les candidats peuvent présenter une **candidature isolée ou groupée**. En cas de candidatures groupées, un même bulletin de vote comprend les noms de plusieurs candidats. Les électeurs ont la possibilité de rayer des noms (c'est le **panachage**). Dans tous les cas, les suffrages sont comptabilisés individuellement.

Une déclaration de candidature est indispensable. La loi rend obligatoire de fournir une mention manuscrite de chaque candidat marquant son engagement. Cette formalité est destinée à empêcher que des candidats soient enrôlés malgré eux sur des listes. Dans les communes de moins de 1 000 habitants, la déclaration vaut pour les deux tours de scrutin.

Obtiennent un siège au conseil municipal au **premier tour** les candidats remplissant une double condition : avoir obtenu la **majorité absolue des suffrages exprimés** et recueilli au moins **un quart des voix** des électeurs inscrits.

Pour les sièges restant à pourvoir, un **second tour** est organisé : l'élection a lieu à la **majorité relative**, quel que soit le nombre de votants. Les candidats obtenant le plus grand nombre de voix sont élus. Si plusieurs candidats obtiennent le même nombre de suffrages, c'est le plus âgé qui est élu.



DÉPÔT SAUVAGES DE DÉCHETS : ENTRE SANCTIONS ADMINISTRATIVES ET PÉNALES

Afin de lutter contre les dépôts sauvages de déchets, le maire peut entreprendre des actions de prévention ; dans ce cadre, il peut mener des campagnes de communication, mais force est de constater que ces actions sont peu efficaces. Faute de moyens humains et financiers, les maires peuvent recourir à des sanctions, soit par le biais de leur pouvoir de police, soit par dépôt de plainte.

Les sanctions administratives infligées par le maire

Lorsqu'il constate un dépôt sauvage, le maire, qui dispose du pouvoir de police, avise le producteur ou détenteur de déchets des faits qui lui sont reprochés ainsi que des sanctions qu'il encourt ; après l'avoir informé de la possibilité de présenter ses observations, écrites ou orales, dans un délai de 10 jours, le maire peut le mettre en demeure d'effectuer les opérations nécessaires au respect de cette réglementation dans un délai déterminé.

Si la personne n'a pas obtempéré à cette injonction dans le délai imparti par la mise en demeure, le maire peut par une décision motivée qui indique les voies et délais de recours :

- * l'obliger à consigner entre les mains d'un comptable public une somme correspondant au montant des mesures prescrites, laquelle est restituée au fur et à mesure de l'exécution de ces mesures.
- *faire procéder d'office, à la place de la personne mise en demeure et à ses frais, à l'exécution des mesures prescrites.

Dans les faits, le maire peut utiliser les sommes consignées pour financer les dépenses ainsi engagées ;

- *ordonner le versement d'une astreinte journalière au plus égale à 1500€ courant à partir d'une date fixée par la décision jusqu'à ce qu'il ait été satisfait aux mesures prescrites par la mise en demeure ;
- *ordonner le paiement d'une amende au plus égales à 150 000€. La décision mentionne le délai de paiement de l'amende et ses modalités.

Attention : l'amende ne peut pas être prononcée plus d'un an à compter de la constations des manquements

Les sanctions pénales suite à un dépôt de plainte

Des contraventions de 2^e classe pour le non-respect de la réglementation sur la collecte des ordures.

Est puni de l'amende prévue pour les contraventions de 2^e classe le fait de déposer, aux emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, matériaux ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, en vue de leur enlèvement par le service de collecte, sans respecter les conditions fixées par cette autorité, notamment, d'adaptation du contenant à leur enlèvement, de jours et d'horaires de collecte ou du tri des ordures (article R632-1 du code pénal).

Des contraventions de 3^e classe en cas d'abandon d'ordures, déchets, matériaux ou autres objets.

Est puni de l'amende prévue par les contraventions de 3^e classe le fait de déposer, d'abandonner, de jeter ou de déverser, en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, des ordures, déchets, déjections, matériaux, liquides insalubres ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, y compris en urinant sur la voie publique, si ces faits ne sont pas accomplis par la personne ayant la jouissance du lieu ou avec son autorisation (article R 633-6 du code pénal).

Rétrospectives en quelques images















Mairie - 3 place des Ecoles

Tél: 04 75 27 20 41 / Fax: 04 75 27 20 38 mairie@lamottechalancon.com

Permanences du mardi au samedi de 9h00 à 12h00

Déchetterie - 1230 Route de Chalancon

Horaires d'hiver

Mercredi 14h00 à 17h et samedi de 9h00 à 12h00

Horaires d'été

Mercredi de 14h00 à 18h00 et samedi de 9h00 à 12h00

APC (Agence Postale Communale) - 435 Grand Rue

Ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 11h30

et du 15/07 au 18/08 le lundi de 9h15 à 12h30 et du mardi au samedi de 9h15 à 11h30

Gendarmerie - REMUZAT/LA MOTTE CHALANCON

Tél: 04 75 27 20 34

Médecins

Docteur MARTIN - 85 Rue du Bourg Tél : 04 75 27 21 45 Docteur SANTELLI - 05150 ROSANS Tél : 04 92 66 60 08 Docteur DRIEUX - 26510 REMUZAT Tél : 04 75 28 23 22

Pharmacie - Rémuzat

Rémuzat Tél: 04 75 27 86 82 ouvert tous les jours de 9h00 à 12h30 et de 15h à 19h30

le samedi de 9h à 12h30 et de 15h à 17h30.

Infirmières

Cabinet COMBEL/MILLIERE Tél : 04 75 27 97 93 Mme ROBERT Tél : 04 75 27 33 58 / 06 98 83 53 49

Kinésithérapeutes - 46 rue de la Paravande

46 rue de la Paravande - Christophe GONZALES Tél : 04 75 26 31 64

Ostéopathe - 46 rue de la Paravande

Association BIOENERGIE MICHEL - 04 90 74 55 42 / 06 12 19 82 27

Ambulance

Rémuzat Tél: 04 75 27 84 19

Espace multi accueil et Maison d'assistantes maternelles - Rémuzat

Tél: 04 75 27 36 77

Taxi Combe - 410 Grand Rue

Tél: 04 75 27 20 20

Transport à la demande

Réservation au moins 24 heures à l'avance Tél : 0810 26 26 07



Gendarmerie 17 / Samu 15 / Pompiers 18 / Appel d'urgence européen 112